



Mon voisin ne suporte, que je recoive du monde chez moi

Par **Iolita2016**, le **21/11/2016** à **09:50**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

j'ai crée une asso , et je reçoit des personne une fois par mois , pour des reunion etc et Jai mon voisin a chaque fois porte plainte pour tapage nocturne ,uniquement par jalousie , car nous faisons très attention de ne pas faire trop de bruit, que doit-je faire , ces plut possible a la limite qu'il se tienne dehors pour guetter le moindre bruit et appeler les gendarme j'ai besoin d'un conseil **MERCI** [smile4]

Par **jos38**, le **21/11/2016** à **10:51**

bonjour. le conseil, c'est que vous devez connaitre la loi. vous n'avez pas le droit de gêner vos voisins quelle que soit l'heure, jour ou nuit. vous faites attention de ne pas faire TROP de bruit. c'est que vous en faites. j'imagine que votre association comporte de nombreuses personnes qui discutent, rient, claquent les portes, etc, votre voisin, lui, a envie et a le droit de dormir. pourquoi parlez-vous de jalousie?